

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

---+---
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 80-316 du 1er Novembre 1980

chargeant le Camarade François DOSSOU, Ministre des Transports et des Communications, de l'intérim du Camarade GADO Girigissou, Ministre des Travaux Publics, de la Construction et de l'Habitat, pour compter du 1er novembre 1980.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret n° 80-39 du 12 février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 1er novembre 1980, le Camarade François DOSSOU, Ministre des Transports et des Communications est chargé de l'intérim du Ministre des Travaux Publics, de la Construction et de l'Habitat pendant l'absence du Camarade GADO Girigissou.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 1er Novembre 1980

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CPC 6 CC du PRPB 4 ANR 4 SGG 4 MTC-MTPCH 6 Autres
Ministères 20 BN 2 UNB-FASJEP 4 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses Sec-
tions 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 SPD 2 BCP 1 JORPB 1.